

cndp
Commission nationale
du débat public

Bilan

du débat public

Stockage souterrain
de gaz naturel
de Salins des Landes

20 octobre 2011 - 31 janvier 2012

dressé par le Président
de la Commission nationale
du débat public

19 mars 2012

Saisie le 20 avril 2011 par le Président directeur général d'EDF sur le projet de stockage souterrain de gaz naturel de Salins des Landes, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé, le 4 mai 2011, d'organiser elle-même un débat public et d'en confier l'animation à une commission particulière (CPDP).

Elle a considéré que le projet, qui s'inscrit dans le plan indicatif pluriannuel d'investissement dans le secteur du gaz établi par le ministre chargé de l'énergie et prévoyant le développement de nouvelles capacités de stockage :

- présente un caractère d'intérêt national ;
- revêt des enjeux socio-économiques importants, tant pour la modulation de la consommation de gaz, la sécurité de l'approvisionnement que pour l'alimentation des centrales thermiques à cycle combiné ;
- a des impacts significatifs sur l'environnement, principalement en phase de construction, en raison de la réalisation d'une double canalisation entre l'océan et le site de stockage et des installations de pompage en arrière de la dune littorale, des prélèvements d'eau de mer et de rejet de saumure en mer.

Lors de la même séance, elle a nommé M. Claude Bernet président de la CPDP puis, le 8 juin suivant, les membres de cette commission Mmes Marie-Bénédicte Aguila-Baldit et Sylvie Clarimont, M. Jean Crespon et Mme Claire de Loynes.

Le 5 octobre, la CNDP a considéré le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public sous réserve que soit explicitée la composition de la saumure, a arrêté les dates de ce dernier (du 20 octobre 2011 au 31 janvier 2012) et en a approuvé les modalités d'organisation.

Depuis 2007, la CNDP a été saisie de dix projets concernant le gaz naturel. Sept ont fait l'objet d'un débat public : la création de quatre nouveaux terminaux méthaniers (Verdon-sur-Mer, Antifer, Dunkerque, Fos-sur-Mer), la prolongation de l'exploitation du terminal Fos Tonkin à Fos-sur-Mer, la construction de deux canalisations de transport de gaz naturel (« Eridan » entre St-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) et Saint-Avit dans la Drôme, « Arc de Dierrey » entre Cuvilly dans l'Oise et Voisines en Haute-Marne); un a été soumis à une concertation recommandée : l'Artère des Hauts de France II de Dunkerque à Cuvilly ; un autre, le projet Cyrénée (en Corse), a fait l'objet d'un débat public « volontaire » conduit par le maître d'ouvrage et animé par des garants désignés par la CNDP. Enfin, concernant la construction d'une centrale à cycle combiné à gaz dans l'aire de Brest, la Commission nationale a jugé que sa saisine n'était pas recevable en l'état.

LE PROJET

■ Pourquoi ?

Lors du Grenelle de l'environnement, la France a décidé de privilégier progressivement la production d'électricité d'origine renouvelable. En l'espace de 35 ans, la consommation de gaz naturel a triplé. Durant la dernière décennie, elle a connu le taux de croissance le plus élevé parmi toutes les énergies primaires, pour représenter 15% de la consommation finale énergétique française. Si, dans les années 1970, la production domestique représentait un tiers de la consommation française, elle en assure aujourd'hui moins de 3%, la quasi-totalité de la consommation de gaz étant assurée par des importations¹. Face à cette dépendance énergétique, la stratégie gazière française repose sur la maîtrise de la demande d'énergie, la diversification des sources d'approvisionnement et le développement de nouvelles infrastructures. La politique française visant donc à faire évoluer le « mix énergétique », le gaz est appelé à jouer un rôle clef dans la transition énergétique tant pour répondre à la demande d'électricité en remplacement des centrales thermiques qui devraient être arrêtées dans les prochaines années qu'en complément des énergies renouvelables.

En conséquence, notre pays ressentira à l'avenir un besoin accru de gaz naturel, notamment pour faire face aux pointes de consommation ainsi que pour pallier l'intermittence de l'éolien et du photovoltaïque. Cette ressource devra donc être rapidement disponible pour répondre aux variations journalières de la demande grâce au recours à des capacités telles que les terminaux méthaniers et les stockages souterrains. Ces derniers, contribuant au maintien d'une continuité de

¹ L'exploitation du gisement de Lacq devrait s'arrêter en 2013 ou 2014.

fourniture de gaz en cas d'événement technique ou géopolitique, participent de ce fait à la sécurité énergétique en alimentant en combustible les moyens de production d'électricité fonctionnant au gaz naturel (et avant tout les centrales à gaz) ; selon EDF, stocker du gaz naturel est ainsi une réponse aux variations saisonnières et journalières de la demande². Ces arguments recueillent-ils l'approbation de tous ? Sans doute pas, comme le reconnaît d'ailleurs le représentant d'EDF lors de la réunion de Messanges : « La démonstration ne vous satisfait pas, semble-t-il ».

Avec l'ouverture des marchés au sein de l'Union Européenne depuis environ 10 ans, l'ensemble des sociétés énergétiques peut produire, transporter, distribuer les différentes énergies. C'est pourquoi EDF présente ce projet d'investissement. Au surplus, l'obligation pour les fournisseurs d'assurer la continuité d'alimentation de leurs clients³ et celle faite à chaque pays de maintenir l'alimentation en gaz naturel⁴ ont conduit EDF, depuis l'ouverture des marchés, à développer une activité dans ce domaine. Pour ce faire, le stockage de gaz est jugé indispensable. Il peut s'opérer soit dans des anciens réservoirs de gaz naturel qui sont en fin de vie, soit dans des nappes aquifères soit encore en cavités salines⁵ tel que l'envisage l'actuel projet.

La relative nouveauté d'un tel projet fait que le maître d'ouvrage a été tout au long du débat appelé à en préciser la raison d'être, les caractéristiques physiques et les impacts éventuels et à répondre, à chaque réunion, à des questions du public souvent identiques.

■ Ses caractéristiques

Le projet vise à créer un stockage de gaz naturel en aménageant des cavités étanches à très grande profondeur dans l'un des dômes de sel identifié dans le sous-sol landais. Le volume de gaz naturel stocké dans le sous-sol serait de l'ordre de 600 millions de m³, correspondant à la consommation annuelle moyenne d'une agglomération de 750 000 habitants. Le sous-sol des Landes recèle plusieurs dômes de sel, l'un d'entre eux s'avérant à la fois très épais et situé à une profondeur (plus de 1 000 mètres) compatible avec la création d'une douzaine de cavités de stockage⁶ au moyen d'une dissolution du sel par de l'eau de mer. Tel fut le constat dressé par EDF, maître d'ouvrage, à l'issue d'un forage réalisé en 2010. La technique envisagée éviterait tout prélèvement dans les ressources en eau douce. Une double canalisation enterrée (appelée saumoduc) acheminerait l'eau de mer depuis l'océan Atlantique jusqu'au site de stockage et évacuerait en mer, à plus d'1,5 km de la côte, les eaux salées liées à la création et au lessivage des cavités.

Deux fuseaux de passage de cette canalisation ont été identifiés, évitant ou limitant le passage dans les zones de plus forte sensibilité. Tous deux, d'environ 1500 m de large et d'une quarantaine de km de long, partent de Pouillon jusqu'à la ville de Magesc, au delà de laquelle l'un pourrait passer au Nord et aboutir sur la commune de Messanges, l'autre se diriger vers le Sud pour déboucher au droit de la commune de Soustons.

Le site de stockage, dont l'implantation sera déterminée en concertation avec les communes concernées, occuperait une superficie d'environ 30 hectares sur les communes de Pouillon et Mimbaste. Ce site sera relié au réseau de TGIF afin d'assurer le transport du gaz, importé par EDF.

Si les travaux sur les installations de surface ne demandent que deux ou trois ans, EDF envisage au moins une dizaine d'années pour le développement du stockage souterrain car il n'est possible de creuser que trois cavités en même temps. La mise en service des premières cavités interviendrait en conséquence courant 2020, l'ensemble du projet représentant un investissement de l'ordre de 650 millions €.

UNE ASSISTANCE AVIDE DE PRÉCISIONS

De nombreux aspects de ce projet techniquement complexe ont retenu l'attention du public qui a souhaité obtenir de multiples informations et soulevé tout au long du débat des questions

² Le gaz naturel, injecté dans les stockages souterrains au cours de l'été, est soutiré en période hivernale.

³ Décret n°2004-251 du 19 mars 2004 relatif aux obligations de service public dans le secteur du gaz.

⁴ Règlement européen n° 994/2010 du 20 octobre 2010.

⁵ Comme c'est déjà le cas à Etrez à côté de Bourg-en-Bresse, à Tersanne au voisinage de Valence, et à Manosque en Provence.

⁶ Chaque cavité ayant une capacité de 400 000 mètres cubes.

pertinentes. On a parlé des caractéristiques du diapir⁷, en particulier celui de Bénesse Saint-Pandelon ; de la saumure et de ses éventuelles modalités d'exploitation ; de la différence entre stockages en nappes aquifères et stockages en cavités salines ; du niveau de pression dans les cavités et de l'étanchéité de ces dernières... A propos du saumoduc, de nombreuses personnes souhaitent obtenir des précisions sur ses caractéristiques, son tracé et les modalités de son « enfouissement », les risques de corrosion ou d'interférence avec d'autres systèmes, les modalités de son entretien, son traitement une fois mis un terme à son utilisation (on souhaite évidemment au minimum sa « neutralisation »⁸, au mieux sa déconstruction⁹) et la sécurité des installations de stockage.

Ce besoin d'informations précises est d'autant plus vivement ressenti que les objectifs du projet et les technologies à mettre en œuvre ne sont pas aisément perceptibles. Le maître d'ouvrage s'est efforcé de faire preuve de pédagogie ; cependant, une partie non négligeable du public, découvrant le projet, notamment sous son aspect saumoduc, semble être restée sur sa faim, ce qui laisse penser qu'il s'avère nécessaire de poursuivre l'information du public.

Il est vrai que les Landais ont découvert ce projet tardivement. Ce qui incite l'association « Les Amis de la Terre » à dénoncer un « rapport du fort au faible », le premier - le maître d'ouvrage - bénéficiant de moyens bien plus conséquents que ceux dont disposent les associations et le public qui découvrent le projet au moment du débat alors qu'EDF a disposé de plus de deux années pour le finaliser. Sentiment que semble ressentir le Conseil économique, social et environnemental (CESER) d'Aquitaine lorsqu'il écrit dans son cahier d'acteur : « si le souhait de donner librement la parole au public peut apparaître comme un objectif louable, le résultat constaté est que l'apprentissage commun du dialogue n'est pas immédiat et que les habitudes ne sont pas installées en termes de temps de réaction, de structuration des parties prenantes ». Ce que complète le cahier d'acteur d'EEVL : « personne ne possède les connaissances permettant de réellement juger les arguments du porteur de projet ».

La Commission nationale ne peut rester indifférente face à ces remarques ; la prochaine version de ses Cahiers méthodologiques, destinée aux commissions particulières, alertera leurs membres et présidents sur la nécessité d'un meilleur équilibre des connaissances en amont des débats.

DES INTERROGATIONS SUR LE FONDEMENT DU PROJET JUSTIFIANT, POUR CERTAINS, SA REMISE EN CAUSE

■ Un projet inopportun pour une large partie du public...

Une grande partie des intervenants s'interroge sur l'opportunité du projet. Pourquoi continue-t-on à recourir à une énergie fossile au lieu de développer des énergies renouvelables ? Ne se lance-t-on pas dans un projet dépassé ? Ne risque-t-on pas, en comptant sur une ressource que notre pays est contraint d'importer, d'aggraver notre dépendance énergétique ? Si, comme le dit l'association Les Amis de la Terre, les besoins en gaz entreront à compter de 2020 dans une phase de stagnation, est-il sensé, s'inquiète-t-on, de lancer un tel projet à propos duquel EELV Landes se demande « si la destination finale de ce gaz est la transformation en électricité ou s'il correspond à une diversification des offres énergétiques d'EDF » ?

En d'autres termes, s'interroge-t-on, le projet n'est-il pas « un autre symbole avec le nucléaire de notre incapacité à faire notre virage énergétique ? », question faisant écho à diverses interventions selon lesquelles « il serait beaucoup plus judicieux de pouvoir investir ces 650 millions € dans les énergies renouvelables ». On déplore à ce propos l'insuffisance des moyens consacrés à ces dernières¹⁰, mais on constate qu'« il y a de l'argent pour des projets de ce type ».

On peut s'interroger sur la portée auprès de l'assistance de l'argument développé par EDF : « plus on développe de l'éolien, plus on développe de l'hydraulique, plus il faut développer à côté une production d'énergie qui puisse pallier l'intermittence des énergies renouvelables ». Les défenseurs d'une autre politique énergétique sont-ils prêts à entendre un tel discours qui, en un sens, les place face à un paradoxe ?

⁸ Démontage, bouchage ou remplissage par des matériaux inertes.

⁹ Vivement demandée par Les Amis de la Terre.

¹⁰ En réponse à la question n° 280, EDF indique que son programme d'investissements dans les énergies renouvelables atteindra 2,5 milliards € en 2013.

L'ensemble des réticences dont fait état l'assistance, de plus en plus opposée au fur et à mesure de l'avancement du débat¹¹, ne s'éloigne pas de ce qu'il a été donné d'entendre lors de la vingtaine de débats publics organisée ces dernières années par la CNDP sur des projets « énergétiques » ; les questions posées et les soucis exprimés témoignent aussi de la méconnaissance, par nos concitoyens, de l'organisation du secteur énergétique et des responsabilités des divers opérateurs ; EDF a été conduit à maintes reprises à situer son rôle dans le cadre institutionnel européen comme national, à le préciser au regard des marchés énergétiques, à se départir de son image « d'entreprise du nucléaire » et à rappeler que son activité doit répondre à trois contraintes : industrielle, financière et environnementale.

■ ... alors que d'autres, nettement moins nombreux, ne s'y opposent pas

C'est exclusivement, dans le cadre du débat, le cas de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de quelques personnes ayant déposé une dizaine d'avis « favorables » sur le site de la CPDP ; si le CESER « a toujours réaffirmé (unaniment ou très majoritairement) dans ses avis et contributions successifs, son intérêt pour le gaz », il n'en reste pas moins qu'il conditionne la réalisation du projet à son insertion dans une programmation collective, pilotée par les schémas nationaux et régionaux déjà élaborés, ou en cours de finalisation (par exemple, le Schéma Régional Climat Air Énergie) ; tout comme les maires de Pouillon et de Mimbaste qui, sans manifester d'enthousiasme particulier, ne s'opposent pas au projet mais accompagnent leur prise de position de conditions précises, particulièrement en matière d'environnement et de sécurité. Il semble ainsi qu'une partie de l'assistance souhaite que le dossier reste ouvert, à l'image d'un élu de Mimbaste, « conscient des interrogations ou des craintes légitimes des riverains » qui déclare cependant « ne pas être indifférent à un apport d'activité (30 emplois permanents) sur un canton qui est en train de perdre des emplois industriels et de ressources financières pour nos collectivités, c'est-à-dire pour nos concitoyens¹² »

Il est cependant regrettable, ainsi que le note la CPDP, que les acteurs « institutionnels » n'aient pas été plus nombreux à s'exprimer sur cette question de l'opportunité du projet.

QUELLES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LA RÉGION ?

L'investissement, estimé aujourd'hui à environ 650 millions €, générera des retombées fiscales. La construction durera plusieurs années et pourrait mobiliser jusqu'à 250 personnes. Au-delà, l'exploitation du site pourrait créer 15 à 25 emplois directs (basés à Pouillon et Mimbaste) et 20 à 30 emplois indirects, contribution à l'économie locale jugée cependant « relativement faible » par le CESER. EDF s'engage à valoriser, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, les compétences existantes dans la région et souligne que les installations de production énergétique sont effectivement d'une faible intensité en emplois, ce qui témoigne de leur productivité et de leur contribution à la maîtrise du coût de l'énergie. Ce n'est pas pour autant qu'EDF envisage, comme le craint une partie de l'assistance, la construction dans les Landes d'une centrale de production d'électricité.

Certains craignent, comme le maire de Messanges, des effets négatifs sur une grande activité économique du Sud des Landes, le tourisme. Afin de ne pas gêner les activités touristiques, le maître d'ouvrage s'engage à ce que la planification des travaux soit organisée de façon à éviter la période estivale. Au-delà du seul tourisme, le caractère résidentiel du territoire suscite des positions tranchées, émanant parfois de résidents permanents, parfois aussi de résidents secondaires ou de personnes nouvellement installées sur le territoire. Ce qui, comme dans la majorité des débats, soulève pour certains la question des conséquences sur les valeurs immobilières. Ces réactions ne sont pas spécifiques à ce débat : lorsque fut débattu du projet de terminal méthanier au Verdon-sur-Mer, n'a-t-on pas constaté que « la question de la compatibilité entre activité touristique et économie portuaire s'est dès lors posée » et que « l'opposition au projet trouve en effet l'une de ses sources dans l'importance que les activités touristiques représentent pour ce territoire » ?

¹¹ Le compte rendu de la commission particulière fourmille d'exemples.

¹² Avis 124.

Au total, il n'apparaît pas que les avantages présentés par EDF viennent contrebalancer, dans l'esprit du public, les inquiétudes évoquées ci-après.

UN DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT ?

■ Le saumoduc et le franchissement de la dune : deux préoccupations majeures

Le franchissement de la dune et des zones forestières par le saumoduc suscite des craintes vives et récurrentes, même si le maître d'ouvrage rappelle à de multiples reprises que la mise en souterrain des canalisations¹³ (qu'EDF envisage de réaliser en suivant de préférence le tracé des pistes forestières existantes) et le recours à la technique de forage dirigé en vue de passer sous la dune feront que les impacts paysagers seront réduits au maximum. Mais quelle atteinte dès lors aux nappes phréatiques, aux zones humides, se demande-t-on ? L'association Messanges Environnement, estimant que « le projet de saumoduc aurait des effets très préjudiciables pour la vie de la commune », exprime son opposition formelle et « n'imagine pas que le maître d'ouvrage, au motif de l'enjeu de son hypothèse de passage d'un saumoduc à Messanges, puisse envisager de ne pas se conformer à la loi Littoral et aux réglementations environnementales en vigueur ». Les conditions dans lesquelles se déroulerait le chantier (durée, largeur de l'emprise nécessitée par la mise en souterrain, ...) font également partie des préoccupations du public et susciteront, en cas de problèmes, des demandes de compensations auxquelles EDF s'engage à répondre positivement.

Il n'est donc pas étonnant qu'un article de la presse régionale résume l'ambiance de la réunion de Soustons sous le titre : « Touche pas à mes espaces naturels ! ». C'est à ce sujet que la décision du maître d'ouvrage sera sans doute la plus attendue.

■ Le site de stockage

On s'intéresse, en redoutant leurs conséquences, aux futures installations prévues sur le site de stockage, bien que le maître d'ouvrage, qui fera procéder à une étude d'insertion paysagère, assure qu'il prendra toutes les dispositions afin qu'elles s'intègrent au mieux dans l'environnement. On interroge EDF sur les stations de pompage, sur les modalités d'intégration du gaz dans le réseau de transport de TIGF, sujet qui appellera des études complémentaires. Sans oublier les conditions générales de sécurité et le risque sismique (bien qu'EDF rappelle qu'il est modéré tant à Mimbase qu'à Pouillon alors que l'assistance s'inquiète de la proximité avec une zone sismique importante¹⁴). Les risques d'émissions de CO₂ suscitent l'appréhension de l'association Sepanso qui, jugeant de surcroît que « trop de questions sont sans réponse », s'oppose de façon catégorique à un projet qu'elle qualifie d' « anti-écologique ».

On s'inquiète aussi vivement des possibles interférences entre ce site et les sources thermales ; ne courent-elles pas le risque d'être polluées ? Non selon EDF, qui certifie qu'aucun contact n'existera entre ces dernières et le site de stockage. Mais *quid* également des perturbations sur l'activité des exploitations agricoles pendant la phase de construction ? Le fait que les installations seraient classées Seveso 2 alerte également la population qui, comme à l'occasion de nombreux débats, évoque la catastrophe d'AZF.

Autant de préoccupations qui conduisent à ce que l'on entende à Seignosse « la seule question, me semble-t-il, à laquelle répondre, ce n'est pas en fin de compte celle de la subtilité technologique de ceci ou de cela ni de la grosseur du tuyau. La seule question valable, me semble-t-il, est philosophique : existe-t-il au moins une seule raison pour sacrifier à jamais ce qu'il reste de vraie nature dans notre pays ? ». Question à laquelle fait écho, à la réunion de Habas, un conseiller régional UMP d'Aquitaine, considérant que « ce projet va à l'encontre de la chance principale qu'ont les Landes d'avoir un espace préservé, une côte qui a su éviter le bétonnage ».

¹³ A une profondeur d'au moins un mètre sous terre.

¹⁴ Se souvenant à ce propos de la catastrophe d'Arette dans les Pyrénées-Atlantiques, en 1967.

LES REJETS EN MER, UNE QUESTION CENTRALE

■ La saumure au rang des accusés

Très attentifs à la qualité de l'océan, le public, et surtout les professionnels de la pêche, ont posé de multiples questions et fait part de leurs profonds soucis.

On demande avant tout au maître d'ouvrage s'il n'est pas possible d'étudier d'autres solutions que le rejet en mer de la saumure, telle entre autres son utilisation par les Salins du Midi, question à laquelle réfléchit actuellement le maître d'ouvrage qui précise cependant que l'importance des débits pose problème. Le débat a semble-t-il convaincu les représentants du maître d'ouvrage de l'opposition croissante se manifestant vis-à-vis de la solution envisagée. Des pistes se dessineraient-elles autour d'une utilisation de la saumure dans les domaines de l'aquaculture, de la thalassothérapie ou du déneigement routier, comme ce fut évoqué ?

On échange largement à propos de la qualité de cette saumure, de sa composition et sa concentration en sel, de son rythme de dilution dans l'eau de mer. On craint des effets néfastes sur la flore et la faune aquatiques, on s'interroge sur la distance de ces rejets par rapport à la côte (1,5 km, est-ce suffisant ?). En réponse à ces interrogations, EDF évoque des dizaines de simulations faisant apparaître que l'augmentation de la salinité serait très localisée au fond de l'océan et limitée aux 50 premiers mètres autour de l'ouvrage de rejet. Même si le maître d'ouvrage se dit déterminé à dresser des inventaires tout au long de l'exploitation afin de confirmer les résultats de ces simulations, il ne semble pas emporter la conviction des Landais présents en réunion.

Afin de compléter l'information du public, la CPDP a fort opportunément organisé un voyage au stockage souterrain de gaz naturel en cavités salines de Manosque, qui a permis à plus d'une dizaine de représentants du public de visiter le site des cavités (en cours d'exploitation et en cours de forage), le site de pompage d'eau douce dans le canal de la Durance et les infrastructures de surface ainsi que d'échanger avec les acteurs locaux de Martigues au sujet des rejets de saumure (la société Géométhane, gestionnaire de l'opération, déverse en réalité la majeure partie de la saumure dans des étangs exploités par Les Salins du Midi à proximité de Fos-sur-Mer et accessoirement en mer). Mais est-ce suffisant pour lever toutes les inquiétudes ?

■ Le milieu de la pêche, directement concerné et fort inquiet

Les professionnels de la pêche redoutent l'effet sur le milieu marin d'un rejet pendant de nombreuses années de grandes quantités de saumure. Le cahier d'acteur du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine (CRPMEM) est particulièrement explicite : « Les professionnels de la pêche maritime en Aquitaine sont opposés à ce projet tel qu'il est décrit actuellement. Nous pensons que les retombées économiques réelles de ce projet à court et long terme bénéficieront plus à EDF qu'à notre territoire alors qu'il risque d'exterminer une activité historique locale qu'est la pêche maritime ». Remettant en cause la méthodologie utilisée par EDF pour définir la richesse de l'environnement sur les sites potentiels du projet, ils demandent que des études supplémentaires soient lancées sur la dispersion des rejets, les caractéristiques de la saumure rejetée, la capacité de dissolution du sel, les effets sur la turbidité de l'eau et que soit dressé, et suivi, un état des lieux et établie la liste des molécules présentes et de leur quantité (notamment de métaux lourds). Ces exigences s'accompagnent du souhait de voir l'ouvrage démantelé après usage, que soient lancées des études supplémentaires en matière de courantologie et qu'EDF « fasse l'effort de dessaler la saumure en trouvant un débouché au sel extrait ».

EN CONSÉQUENCE, POURQUOI ICI ET PAS AILLEURS ?

Pourquoi donc venir dans les Landes pour réaliser ce projet, au risque de porter atteinte à l'environnement terrestre et à la qualité des eaux marines demande-t-on à maintes reprises. Qu'EDF rappelle avoir choisi de venir dans ce département pour des raisons liées à son contexte géologique et assure que les incidences seront très limitées et principalement concentrées pendant la phase de construction ne suffit pas à convaincre un public qui prouve son hyper sensibilité en

matière de sauvegarde de sa région. C'est ce qu'exprime la responsable de la Surfrider Foundation de Seignosse lorsqu'elle s'exclame : « on préserve la région du mieux qu'on peut avec les moyens qu'on a, on a la chance d'avoir une région à l'état pur, encore naturelle. Et là, il y a un projet qui sort de terre et on a l'impression d'être pris en otage ».

Ne pourrait-on pas plutôt réaliser ce projet à Lacq où existent des cavités utilisables¹⁵ ? Non selon EDF, car ces dernières sont trop profondes et trop vastes, les pressions requises bien plus importantes que celles d'un stockage en cavité saline et le problème plus compliqué (pas techniquement, mais économiquement) en raison de l'existence de particules soufrées imposant une désulfuration des gaz.

UN PUBLIC ET DES ASSOCIATIONS DUBITATIFS AU DÉBUT DU DÉBAT, DE PLUS EN PLUS OPPOSÉS AU FUR ET À MESURE DE L'AVANCEMENT DES ÉCHANGES

Il n'est pas rare, lors des débats publics, que l'assistance fustige l'insuffisance des informations fournies par le maître d'ouvrage ou regrette l'absence d'études détaillées sur telle ou telle question. Ce débat ne fait pas exception, mais force est de constater que ces critiques ont été en l'occurrence particulièrement nombreuses, conduisant certains intervenants à douter de la sincérité du maître d'ouvrage et à penser qu'EDF « cache des choses »¹⁶ ; la lecture de certains cahiers d'acteurs produits et des avis déposés sur le site de la CPDP est révélatrice du niveau d'insatisfaction ressenti.

C'est ainsi, par exemple, que le président du comité local des pêches de Bayonne souhaiterait que l'on se retourne vers l'IFREMER afin de confirmer les conclusions des études conduites par EDF ou les sociétés auxquelles elle a fait appel. C'est ainsi également que par courrier du 19 janvier le CESER d'Aquitaine demande une prolongation du débat afin que le maître d'ouvrage éclaire son projet par des études complémentaires notamment en matière de sécurité, d'impacts environnementaux, et d'effets économiques.

Par ailleurs, l'association Les Amis de la Terre, qui dit être passée « d'une position totalement neutre à une franche opposition », adresse, fin janvier, de vives critiques à EDF, l'accusant de n'avoir « jamais construit, ni participé à la construction de cavités salines à Etzel » contrairement aux informations fournies par le maître d'ouvrage, tirant la conclusion qu'EDF « n'a donc aucun retour sur expérience pour ce type d'exploitation ».

D'autres critiques s'appuient sur la contribution du Comité scientifique régional du patrimoine naturel selon lequel, entre autres, « la zone concernée par le stockage d'EDF ne présente pas de grandes garanties de stabilité structurale au point de vue géologique », des consommations d'énergie « considérables » s'avèreraient nécessaires pour réaliser le projet en une période limitée ; ajoutant, que l'absence ou le faible impact sur la flore et la faune n'est pas démontré.

Un membre du public considère de surcroît que « ce qui est jugé ici, jaugé ici, c'est la réaction des populations, pas leur volonté ». Et cette réaction s'est traduite, vers la fin du débat par une tension certaine dans les réunions et l'organisation, par des opposants, d'une manifestation contre le projet qui a rassemblé 700 personnes.

QUEL BILAN TIRER DE CE DÉBAT ?

Au fur et à mesure que se déroulent des débats « énergétiques », on ne peut que constater que tout projet suscite retenues, critiques, inquiétudes, craintes. L'opposition, croissante semble-t-il, à la construction de lignes électriques à très haute tension, de centrales électronucléaires, le souhait d'installer des moyens de production « de proximité » (qui posent d'ailleurs aussi problèmes aux riverains), les réticences exprimées vis-à-vis de l'accueil de terminaux méthaniers, les critiques sur le coût des projets s'accompagnant néanmoins presque systématiquement de demandes d'améliorations multiples et onéreuses, ... autant de constats qui conduisent à s'interroger sur ce que nos concitoyens sont prêts à accepter en matière de politique énergétique.

¹⁵ Des gisements dits « déplétés ».

¹⁶ Comme, entre autres, sur l'intégrité du diapir.

■ Un débat suivi et tendu

Ce débat a sans conteste intéressé le public. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : environ 1 700 personnes aux 9 réunions publiques (la plupart des maires des communes sièges ont assisté aux réunions) ; plus de 15 000 connexions sur le site Internet du débat et 77 000 pages consultées ; 398 questions, 461 avis, 14 cahiers d'acteurs et 42 contributions. On ne peut qu'en féliciter la commission particulière, en soulignant également que les préoccupations et inquiétudes suscitées par le projet ont incité le public à se mobiliser.

Cette mobilisation a progressivement alimenté une opposition de plus en plus marquée dont l'effet se fera sans aucun doute sentir lors de la concertation post-débat.

■ Des engagements à respecter

Dans l'hypothèse où il donnerait suite à son projet, le maître d'ouvrage aura à respecter les engagements pris publiquement. A la réunion de clôture, il a d'ailleurs défini les trois champs principaux de la concertation à venir : « Nous la poursuivrons autour de trois axes majeurs. D'une part, tout ce qui touche aux questions de littoral et de l'océan avec, en particulier, les représentants du monde de la pêche avec lesquels nous sommes déjà en discussion ... le saumoduc, bien sûr, avec les sylviculteurs, et puis le site de stockage, avec les riverains et aussi les questions sur le thermalisme ».

De manière plus détaillée, et sans prétendre à l'exhaustivité, ceci signifie de :

- Définir avec le comité régional des pêches les modalités d'association des pêcheurs à la définition des protocoles d'études à conduire. Trois améliorations devraient être apportées :
 - étaler les études sur un cycle long pour tenir compte de l'évolution des conditions dans le temps ;
 - s'appuyer sur le conseil des professionnels pour tenir mieux compte des pratiques de pêche ;
 - faire appel à des intervenants indépendants, notamment l'IFREMER.
- Travailler avec les Chambres d'agriculture ou avec les organismes syndicaux forestiers pour réguler la mise en oeuvre de l'ouvrage et convenir de barèmes de dédommagement et aussi de modes d'intervention.
- Etudier toute capacité de valorisation de la saumure.

Ce bilan sera rendu public avant la fin du délai de deux mois suivant la clôture du débat. Le maître d'ouvrage disposera alors de trois mois pour arrêter, expliciter et rendre publique sa décision quant au principe et aux conditions de la poursuite du projet.



Philippe DESLANDES

*Président de la Commission
nationale du débat public*

cndp
Commission nationale
du débat public

Commission nationale du débat public
20, avenue de Ségur - 75007 PARIS
Tél. : 01.42.19.20.26 - Fax : 01.42.19.17.90
e-mail : contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr